



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 18 MAI 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue par vidéoconférence, mardi 18 mai 2021, à 19 h 30.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec :

Luc St-Denis	maire	Vidéoconférence
Patrick Brassard	conseiller poste no 1	Vidéoconférence
Danièle Tremblay	conseillère poste no 3	Vidéoconférence
Jacques Allard	conseiller poste no 4	Vidéoconférence
Linda Robert	conseillère poste no 5	Vidéoconférence
Serge Sirard	conseiller poste no 6	Vidéoconférence

Étaient aussi présentes à cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Jacynthe Toupin et madame Mylène Grenier, directrice générale adjointe par intérim.

Tel qu'autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relativement à la situation du COVID-19, le conseil de la municipalité de L'Ascension siège par voie de vidéoconférence et téléconférence et la séance est tenue à huis clos.

Il y a eu signification de l'avis de convocation aux membres du conseil le 14 mai 2021, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT la situation sanitaire au Québec relativement à la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT les mesures de confinement imposées par le gouvernement depuis décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec autorise et encourage la tenue des séances du conseil municipal par voie de vidéoconférence ou téléconférence ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence et/ou téléconférence ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ou téléconférence.



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 18 MAI 2021

2020-05-137

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Résolution à la firme LH2, pour un projet d'audit technique pour évaluer les travaux de mise aux normes et d'entretien de l'église
2. Résolution pour autoriser l'acquisition d'une nouvelle licence CIM et le soutien technique annuel pour supporter cette licence.
3. Résolution pour autoriser le propriétaire de l'Érablière les Trois Versants à maintenir le tuyau dans le fossé du chemin du Lac Curières pour le transport d'eau d'érable
4. Abrogation de la résolution 2021-05-130 en lien avec l'adoption du règlement 2021-528 encadrant les demandes de dérogations mineures.
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2020-05-138

1_OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME LH2, POUR UN PROJET D'AUDIT TECHNIQUE POUR ÉVALUER LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET D'ENTRETIEN DE L'ÉGLISE.

ATTENDU QU'il a été planifié au budget pour l'année 2021, un montant de 11 000 \$ pour un audit technique afin d'évaluer la nature des travaux de mise aux normes et d'entretien qui devront être effectués à plus au moins long terme sur l'église de la municipalité de L'Ascension ;

ATTENDU QU'une subvention a été accordée par le Ministère de la Culture au mois d'avril dernier pour cet audit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Robert et résolu à l'unanimité d'autoriser l'octroi de contrat de Service professionnel à la firme LH2 au montant de 13 400 \$ et d'autoriser Monsieur Christian Pilon, chargé de projets, à signer ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2020-05-139

2_ACQUISITION D'UNE NOUVELLE LICENCE CIM ET LE SOUTIEN TECHNIQUE ANNUEL POUR SUPPORTER CETTE LICENCE

ATTENDU QU'avec l'augmentation des utilisateurs des systèmes informatiques à la Municipalité, il faut prévoir l'acquisition d'une nouvelle licence du logiciel CIM et le soutien technique nécessaire à cette licence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'autoriser l'acquisition d'une nouvelle licence CIM et le soutien technique nécessaire à cette dernière. L'achat se fera auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 18 MAI 2021

2020-05-140

**3_AUTORISER LE PROPRIÉTAIRE DE L'ÉRABLIÈRE LES TROIS
VERSANTS À MAINTENIR LE TUYAU DANS LE FOSSÉ DU CHEMIN DU
LAC CURIÈRES POUR LE TRANSPORT D'EAU D'ÉRABLE**

ATTENDU QUE monsieur Jocelyn Girouard a fait la demande à la Municipalité afin de maintenir l'autorisation de faire passer un tuyau dans le fossé sur le chemin du Lac Curières servant au transport de l'eau d'érable entre les stations de pompage ;

ATTENDU QUE cette demande est en lien avec la mise à jour de son dossier auprès du Ministère FFP ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Girouard à maintenir le tuyau dans le fossé servant au transport de l'eau d'érable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2020-05-141

**4_Abrogation de la résolution 2021-05-130 en lien avec l'adoption du
règlement 2021-528 encadrant les demandes de dérogations mineures.**

ATTENDU QU'il y a eu confusion dans le processus d'adoption du règlement 2021-528 concernant les dérogations mineures et modifiant le règlement 2009-438;

ATTENDU QUE cette confusion a fait en sorte qu'une étape importante du processus d'adoption a été omise;

ATTENDU QUE la municipalité veut adopter son règlement selon les règles de l'art;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Allard et résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le projet de règlement 2021-528 et tienne une assemblée publique de consultation du 19 mai au 2 juin 2021 et adopte son règlement à la séance municipale du 14 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance se tenant à huis clos, aucune question n'est posée.



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 18 MAI 2021

2020-05-142

5_LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Danièle Tremblay et unanimement résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Luc St-Denis
Maire

Mylène Grenier
Directrice générale adjointe par
intérim

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Luc St-Denis
Maire